

**PLAN LOCAL
 D'URBANISME
 INTERCOMMUNAL**
 SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Plounerin
 VERSION POUR ARRÊT : 24/06/2025
 Version pour second arrêt : 16/12/2025

DGF-P Cadastre® 2025
 Echelle courante : 1:6488
 Réalisation : CITADIA



- SUP :**
-  AC1 : Monument historique inscrit ou classé
 -  AC2 : Périphère de protection des monuments historiques
 -  AC3 : Encinte de site inscrit ou classé
 -  AC3 : Réserve naturelle
 -  AC4 : Site patrimonial remarquable
- AS :**
-  AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
 -  AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
 -  AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiat)
 -  AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone sensible)
 -  AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone rapprochée)
 -  AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (bande enterrée)
 -  AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone éloignée)
 -  AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone complémentaire)
- EL :**
-  ELB : Champs de vue et servitudes institués ou maintenus en application relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime
 -  ELB : Champs de vue et servitudes institués ou maintenus en application relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime
 -  ELP : Servitude de passage des piétons le long du littoral
 -  ELP : Servitude de passage des piétons le long du littoral
 -  ELP : Servitude de passage des piétons le long du littoral
 -  ELI : Servitudes relatives aux interdictions d'accès devant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations
- I :**
-  I3 : Canalisation de transport de gaz
 -  I3 : Périphère de servitudes autour d'une canalisation de transport de gaz
 -  I4 : Protection des lignes électriques aériennes
 -  I4 : Protection des lignes électriques souterraines
 -  I4 : Protection des lignes électriques aériennes ou souterraines
- PT :**
-  PT1 : Centre de réception radioélectrique
 -  PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 -  PT2 : Centre de réception ou émission radioélectrique
 -  PT2 : Centre de réception ou émission radioélectrique
 -  PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T :**
-  T1 : Servitude relatives aux voies ferrées
 -  T1 : Servitude relatives aux voies ferrées
 -  T5 : Servitude aéronautiques de dégagement
 -  T5 : Servitude aéronautiques de dégagement
 -  T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
 -  T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PMI :** Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- INFORMATIONS :**
-  Limites communales
 -  AO100 : Parcelles cadastrales
 -  Bati dur
 -  Bati léger

